



Section départementale de Seine-Saint-Denis
SNFOLC 93 – Union locale FO
Bourse du travail, 24 rue de Paris, 93100 Montreuil
Tél. / fax : 01.55.86.24.47 ou 06.82.35.15.71
Mail : snfolc93@gmail.com

RETRAIT DE L'ARTICLE 53 CRÉANT LES PAS !

Le SNFOLC 93 n'a de cesse avec ses sections syndicales de revendiquer que la DSDEN pourvoie aux besoins en matière d'accompagnement des élèves en situation de handicap.

Actuellement, pour chacun d'eux, l'évaluation de ces besoins débouche sur une notification en heures, établie, de manière indépendante et sur avis médical, par une commission de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Les parents peuvent y faire valoir des « droits opposables ».

Or, dans les collèges et lycées, partout où nous pouvons avoir les chiffres, nous constatons qu'il manque entre un tiers et la moitié des heures notifiées par la MDPH. La conséquence, nous la connaissons. Une situation dramatique -d'abord pour ces élèves, mais aussi pour leurs familles, pour leurs camarades de classe, pour leurs AESH, pour nous, leurs enseignants.

Faute de recruter et nommer des AESH en nombre suffisant pour respecter en pratique ces notifications, le ministère a eu une idée : effacer les besoins auxquels elles correspondent -du moins sur le papier !

C'est ainsi que, le 8 novembre, le gouvernement a introduit furtivement dans le projet de loi de finances, un article créant les PAS (Pôles d'Appui à la Scolarité) en lieu et place des PIAL.

Ces pôles auraient pour mission « *d'expertiser les besoins de l'élève au cours d'un échange avec lui et ses représentants légaux* ». Lorsqu'un élève se verra reconnaître, tout de même, le droit à un accompagnement (ou pour reprendre le langage ministériel, à une « aide humaine »), il reviendra au PAS « *d'en déterminer les modalités de mise en œuvre et d'organiser son exécution*. » Les associations de parents d'enfants autistes résumant crûment ce projet : « *Le financeur deviendra le prescripteur* » ...avec toute l'impartialité que l'on peut lui supposer...

Il y a urgence à réagir : le projet de loi de finances doit être adopté d'ici quinze jours, le 20 décembre...

Aujourd'hui, 4 décembre, tous les élus au « Conseil social d'administration académique » (*Force Ouvrière*, CGT, FSU, SUD et UNSA) ont voté le vœu présenté par notre fédération, la FNEC-FP-FO, exigeant le retrait de cet article.

Le CSA reprend à son compte la pétition initiée par les organisations syndicales et des associations de parents du Val-de-Marne revendiquant le « RETRAIT DE L'ARTICLE 53 CRÉANT LES PAS ! »

Avec elles, le CSA exige le retrait de l'article 53 de la loi de finances, l'abandon des PAS (aucune expérimentation des 100 PAS prévue dès septembre 2024) et le respect de l'attribution des moyens pour l'enseignement spécialisé ou adapté en fonction des besoins des élèves en situation de handicap ; besoins qui doivent être évalués par des personnels spécialisés et indépendant.es en dehors de toute contrainte budgétaire.

Nous faisons nôtre ce vœu, et nous invitons toutes les salles des professeurs, avec le soutien, le cas échéant des parents d'élèves, de prendre position pour le retrait de l'article 53, en précisant sur la question des élèves en situation de handicap les revendications propres à chaque établissement : nombre d'heures d'accompagnement qui font défaut, refus d'inclure dans le décompte des effectifs les élèves à inclure au sein des classes, manque de place dans les instituts spécialisés...

Informés de l'initiative lancée par une large intersyndicale du Val-de-Marne (Force Ouvrière, CGT, FSU, SUD) et un grand nombre d'associations de parents, dont la FCPE, d'aller porter ces revendications au Ministère le 13 décembre à 14h30, nous soumettons cette proposition à la discussion de toutes les Assemblées générales et invitons tous et toutes à faire de ce rassemblement un succès. En tout état de cause, le SNFOLC 93 y sera présent.